

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<http://jeunesmagistrats.fr/v2/Magistrat-mes-decisions-ont-un.html>

Témoignage d'un jeune magistrat venant de prendre ses fonctions de juge des enfants : son parcours, ses

CO

Date de mise en ligne : lundi 11 septembre 2017

Idien



Description :

L'AJM vous propose de lire le témoignage d'un jeune magistrat, membre de l'association, qui a pris ses fonctions en tant que juge des enfants à Bourges. Un extrait de l'article est reproduit ci-dessous : "En tant que juge des enfants, il y a une grande diversité, aucun dossier ne se ressemble. En général, ma journée commence assez tôt : la matinée est consacrée aux dossiers d'assistance éducative, pour les mineurs en danger, ou aux audiences pénales pour les mineurs délinquants. Le juge des enfants (...)

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

L'AJM vous propose de lire le témoignage d'un jeune magistrat, membre de l'association, qui a pris ses fonctions en tant que juge des enfants à Bourges. Dans cet article, il revient sur son parcours d'étudiant, le concours difficile de l'ENM et livre son quotidien en tant que juge des enfants.

"Vous êtes un jeune magistrat ayant pris cette année vos fonctions à Bourges, en qualité de juge des enfants. Pouvez-vous retracer brièvement votre parcours ?

Après un baccalauréat ES, j'ai entamé des études de droit à Toulouse jusqu'au master 1 puis à Paris Panthéon-Assas pour mon master 2. C'est à l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) de Paris 2 que j'ai commencé à préparer le concours pour entrer à l'Ecole Nationale de la Magistrature de Bordeaux (ENM). J'ai aussi suivi une préparation privée afin de mettre toutes les chances de mon côté pour réussir le concours, réputé pour être l'un des plus difficiles de la fonction publique. Je l'ai donc tenté une première fois, mais n'ayant pas été reçu, j'ai dû le repasser l'année suivante. C'est ainsi au bout de la seconde tentative que mes efforts ont fini par payer, j'avais enfin ma place au sein de l'ENM.

Concrètement, en quoi consiste le concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature ?

Le concours de l'ENM se présente en deux phases. Il y a d'abord les écrits au mois de juin. C'est une semaine intense durant laquelle nous ne passons pas moins de six épreuves différentes : une dissertation de connaissance et compréhension du monde contemporain (5h), une dissertation de droit civil et procédure civile (5 h), une dissertation de droit pénal et procédure pénale (5h), deux cas pratiques (un de droit civil et un de droit pénal, 2h chacun) et une épreuve de droit public sous forme de questions- réponses (2h). Les résultats de l'admissibilité sont annoncés fin juillet. Les épreuves d'admission se déroulent, quant à elles, de début septembre à fin décembre. Il s'agit de passer 6 épreuves dont une facultative : une note de synthèse d'un dossier documentaire (5h), deux oraux purement techniques de droit social et commercial et de droit international et européen (20min chacun), un oral d'anglais (15min), une mise en situation collective (30 min) et un entretien individuel avec le jury (40min), et enfin une épreuve facultative de langue vivante (15min).

A l'issue du concours, vous avez donc intégré l'ENM. Comment s'est déroulée votre scolarité ? La charge de travail est-elle importante ?

Lorsque j'ai été reçu à l'ENM, j'ai suivi une formation d'une durée de 31 mois moyennant l'obtention d'une rémunération d'environ 1 400 euros net par mois. Le cursus comprend une partie théorique, effectuée au sein de l'école. Nous y découvrons notamment les différentes facettes du métier, nous apprenons à présider une audience, à rédiger des jugements. Même si la partie théorique est assez réduite, la charge de travail est importante : beaucoup de devoirs, énorme travail personnel à fournir... La formation comprend également une partie pratique, via l'accomplissement de différents stages. L'ENM est une formation exigeante : c'est une école d'application où 70% de la formation est dédiée aux stages, au cours desquels nous exerçons les différents métiers de magistrat (juge ou procureur) sous la responsabilité d'un maître de stage. Ce qui signifie qu'à la sortie de l'école, on peut embrasser toutes les fonctions : substitut du procureur, juge des affaires familiales, juge d'application des peines, juge d'instruction, juge des enfants ou encore juge d'instance... A l'issue de cette formation, nous passons des épreuves débouchant sur un classement pour le choix de notre premier poste et devons prêter serment.

Concrètement, comment est née cette vocation de devenir magistrat ?

Je suis un passionné de droit. Au départ, je ne souhaitais pas forcément être magistrat, je savais juste que cette filière d'études était celle qui me correspondait. C'est au cours de mes études juridiques que j'ai découvert qu'être

juge me permettrait d'appliquer le droit de façon concrète et impartiale tout en servant l'intérêt général. J'ai donc appris davantage sur ce métier qui me paraissait de plus en plus intéressant. Je savais aussi que dès ma sortie d'école, j'allais avoir des responsabilités importantes pour lesquelles mes décisions auraient un impact considérable sur la vie des gens.

Quelles sont les qualités essentielles à vos yeux pour exercer ce métier ?

L'école, elle-même, dresse toute une liste de compétences à acquérir parmi lesquelles nous pouvons citer : l'expertise juridique mais aussi des savoirs-être tels que la capacité d'écoute, la capacité de concilier et de faire émerger un accord, la capacité d'adopter une position d'autorité ou d'humilité selon les circonstances. Nous sommes présents pour faire appliquer la loi qui est générale et impersonnelle, à des personnes et des cas particuliers, ce qui requiert donc toutes ces qualités. Le métier de magistrat est exigeant, nous voyons des situations difficiles au quotidien qui demandent un investissement très important. Les professionnels du droit doivent aussi avoir un sens du contact humain, une grande tolérance et être capable de garder un certain recul face aux situations délicates.

Vous exercez au tribunal de Bourges. Pouvez-vous nous décrire votre journée type ?

En tant que juge des enfants, il y a une grande diversité, aucun dossier ne se ressemble. En général, ma journée commence assez tôt : la matinée est consacrée aux dossiers d'assistance éducative, pour les mineurs en danger, ou aux audiences pénales pour les mineurs délinquants. Le juge des enfants possède donc une double casquette : protéger et sanctionner ! En effet, nous assistons les mineurs en situation de danger (que ce soit à l'école, auprès de leurs parents...) mais aussi sanctionnons les moins de 18 ans qui commettent des délits. J'interviens dans ce cas pour faire comprendre aux jeunes qu'ils transgressent les lois et leur faire assimiler le sens des sanctions prononcées. En après-midi, mon travail est plus axé sur la rédaction des jugements, la réponse à des courriers auprès des différents services ou la gestion des urgences... Les journées sont en général bien remplies !

Quels conseils transmettriez-vous à ceux qui veulent devenir magistrat ?

Il faut travailler son profil, notamment en accomplissant différents stages dans le milieu judiciaire tout au long de son parcours universitaire. Cela permet d'avoir une expérience professionnelle en droit mais aussi de préparer convenablement le concours de l'ENM. D'ailleurs, ce dernier étant très ardu, il est préférable de le travailler en groupe : c'est beaucoup plus motivant ! Il faut aussi envisager de préparer d'autres concours à côté comme l'école nationale des greffes, l'école nationale d'administration pénitentiaire, les concours de commissaire de police et d'officier de gendarmerie, l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse... afin de multiplier ses chances de réussite et avoir la possibilité de choisir l'école que l'on préfère. Aux étudiants qui se lancent : immergez-vous le plus possible dans la diversité du monde judiciaire et bossez ! C'est un métier qui se prépare longtemps à l'avance et qui demande beaucoup de patience et de sacrifice."

Fériel Boudjelal